

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 21 février 1961

La séance est ouverte à deux heures et demie.

QUESTION DE PRIVILÈGE

L'HON. M. SÉVIGNY—À PROPOS DE REMARQUES FORMULÉES LORS D'UNE DISCUSSION LE 20 FÉVRIER

L'hon. Pierre Sévigny (ministre associé de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Hier, à l'appel de l'ordre du jour, le député de Laurier a déclaré, dans une question supplémentaire adressée au ministre des Travaux publics, que, dans un discours prononcé vendredi dernier à Dorion, je m'étais élevé contre le tracé envisagé de la route qui passerait par l'Île-aux-Tourtes au lieu de passer par l'Île Perrot, dans Vaudreuil-Soulanges.

Monsieur l'Orateur, je n'ai nullement protesté contre le tracé recommandé. La seule observation pertinente que j'ai faite là-dessus au cours de mon discours, c'est que je m'abstiendrais de parler du tracé puisque j'ignorais tout de cette question. Comme d'habitude, on a mal renseigné l'ancien représentant de Stormont, c'est pourquoi j'ai voulu apporter cette mise au point.

M. WOOLLIAMS—EXPLICATION DE REMARQUES FAITES AU COURS DU DÉBAT DU 20 FÉVRIER

M. Eldon M. Woolliams (Bow-River): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège à propos d'une déclaration que j'ai faite au cours du débat, et qui est consignée à la page 2299 du *hansard* d'hier. Il s'agit d'une déclaration concernant M. Clarence Fines, ancien trésorier provincial de la Saskatchewan. Je veux que chacun comprenne bien que je n'ai pas laissé entendre, ni voulu laisser entendre, que M. Fines avait fait de l'argent à cause de son poste ou de sa situation de trésorier provincial de la Saskatchewan.

M. Benidickson: Je crois que l'honorable député a fait là une déclaration qui s'imposait.

CHEMINS DE FER, CANAUX ET LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES

M. Howe présente le 2^e rapport du comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

LES RESSOURCES HYDRAULIQUES

DÉCLARATION PORTANT SUR LA POLLUTION DES EAUX PAR LE PÉTROLE AU LARGE DU LITTORAL ATLANTIQUE

L'hon. Howard C. Green (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je voudrais faire une déclaration concernant la pollution des eaux par le pétrole au large du littoral atlantique du Canada. Le 1^{er} septembre l'année dernière, j'ai communiqué aux journaux une nouvelle annonçant que le gouvernement se proposait, aux termes de la convention internationale de 1954 pour la prévention de la pollution des eaux de l'océan par le pétrole, de porter à 100 milles, distance maximum permise aux termes de la convention, la zone située au large du littoral atlantique du Canada, zone au sein de laquelle les navires ne peuvent pas décharger de pétrole. A l'heure actuelle la zone est de 50 milles.

J'ai le plaisir d'annoncer à la Chambre qu'aucun gouvernement partie à la convention ne s'est opposé à l'extension de la distance et par conséquent cette extension de 50 à 100 milles de la zone interdite au large du littoral est du Canada, entrera en vigueur le 25 février.

Cette mesure aidera grandement, nous l'espérons sincèrement, à réduire la pollution du littoral atlantique par le pétrole. Des centaines de milliers d'oiseaux de mer meurent chaque année dans la région de Terre-Neuve, à cause des eaux polluées par les huiles de vidange. Plages, quais et embarcations sont souillés; les pêcheries de homard sont atteintes. Le ministère des Transports qui est chargé de l'application des règlements destinés à empêcher la pollution des eaux par le pétrole, observera les choses de très près afin de voir si la pollution diminuera après la mise en vigueur de cette disposition. Sinon, une réglementation internationale plus rigoureuse s'imposera. Il est question, à ce propos, qu'une conférence pour la révision de la convention de 1954 sur la prévention de la pollution des eaux de mer par le pétrole ait lieu au printemps de 1962 sous les auspices de l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime. Le Canada aurait ainsi l'occasion de proposer tout changement qui lui paraîtrait nécessaire.

L'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime est tenue au courant du degré de pollution des eaux canadiennes. Parmi les rapports que nous lui